

**SANICLE D'EUROPE
POUR PREPARATIONS HOMEOPATHIQUES**

**SANICULA EUROPAEA
POUR PREPARATIONS HOMEOPATHIQUES**

Sanicula europaea ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Plante entière, fleurie, fraîche, *Sanicula europaea* L.

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques et microscopiques décrits aux identifications A et B.

IDENTIFICATION

- A. Plante glabre. Tige simple, dressée, grêle, de 15 cm à 50 cm de hauteur. Feuilles de la base, luisantes, vert foncé, mesurant de 6 cm à 10 cm, longuement pétiolées, palmatipartites en rein, à 3 à 5 segments oblongs, en coin, bifides ou trifides et incisés-dentés. Feuilles caulinaires (1 à 2 par tige) petites et subsessiles. Fleurs blanches ou rosées, sessiles, disposées en têtes globuleuses, elles-même réunies en ombelles irrégulières, à 3 à 5 rayons très inégaux. Involucre comprenant 2 à 4 folioles incisées. Calice présentant 5 dents foliacées, dressées, lancéolées-aristées, accrescentes. Pétales connivents, obovales-émarginés, à pointe longue et infléchie en dedans.
- B. Examinez au microscope un fragment d'épiderme inférieur, en utilisant la *solution d'hydrate de chloral R*. Epiderme abaxial de la nervure, recouvert d'une cuticule finement striée, composé de cellules allongées. Epiderme du limbe, glabre, recouvert d'une cuticule lisse, composé de cellules à contours lobés et de stomates de type anisocytique (2.8.3).

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 70,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,000 g de drogue finement découpée.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

SOUCHE

DÉFINITION

Teinture mère de sanicle d'Europe préparée à la teneur en éthanol de 45 pour cent V/V, à partir de la plante entière, fleurie, fraîche, *Sanicula europaea* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun-orangé.

IDENTIFICATION

A. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 2 mg d'acide chlorogénique R et 2 mg d'acide caféique R dans 10 mL d'éthanol à 96 pour cent R.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : eau R, méthanol R, acide acétique glacial R, chlorure de méthylène R (2:3:8:15 V/V/V/V).

Dépôt : 20 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : pulvérisez une solution de diphénylborate d'aminoéthanol R à 10 g/L dans le méthanol R. Pulvérisez ensuite une solution de macrogol 400 R à 50 g/L dans le méthanol R. Laissez sécher la plaque pendant 30 min environ. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Haut de la plaque	
Acide caféique : une bande bleu-vert	Une bande bleu-vert Une bande bleu-vert plus ou moins intense (acide caféique) Une bande bleu-vert Une bande jaune-vert
-----	-----
Acide chlorogénique : une bande bleu-vert	Une bande bleu-vert (acide chlorogénique)
-----	-----
Solution témoin	Solution à examiner

B. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 15 mg d'aescine R et 10 mg d'acide rosmarinique R dans 10 mL d'éthanol à 96 pour cent R.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : acétate d'éthyle R, eau R, propanol R (30:30:40 V/V/V).

Dépôt : 20 µL.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : pulvérisez la solution d'aldéhyde anisique R et chauffez à 100-105 °C pendant 10 min. Examinez à la lumière du jour.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Acide rosmarinique : une bande brun-rose	Une bande brun-rose
Aescine : une bande violette	Une bande violette Une bande violette Une bande violette
-----	-----
-----	Une large bande vert-brun
-----	-----
-----	Une bande jaune-brun
Solution témoin	Solution à examiner

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 40 pour cent V/V à 50 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,5 pour cent m/m.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.